

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24224</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTÉIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTÉIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Refacturation des cotisations d'assurance à la régie du golf 18 trous

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Les contrats d'assurance Dommages aux biens, Flotte automobile et Responsabilité civile sont communs à la Commune de Bressuire et à la régie Golf 18 trous.

La Commune de Bressuire mandate aux compagnies d'assurance l'ensemble des cotisations. Il convient de déterminer la part des cotisations à la charge de la régie golf 18 trous pour un remboursement annuel.

Pour la part dommages aux biens (le Club house) le calcul est déterminé par rapport à la surface des bâtiments déclarée à l'assureur.

Pour la part flotte automobile (Golfettes, véhicule) le calcul est déterminé par rapport à la cotisation réelle par véhicule.

Pour la part responsabilité civile et protection juridique au prorata de la masse salariale. La Commune de Bressuire facturera annuellement à la Régie 18 trous sa part de cotisations d'assurance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par la commune de Bressuire à la régie du golf 18 trous des cotisations assurances

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_224-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérangère BAZANTAY



Le Maire,

Emmanuelle Menard
*Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_224-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024